

Destinataires : Employés, gestionnaires et membres du CMDP du CIUSSS de la Capitale-Nationale
Expéditeur : Dre Isabelle Samson, directrice des services professionnels
Date : 1^{er} décembre 2023
Objet : Politique et procédures relatives au don d'organes et de tissus humains

Les statistiques démontrent qu'en 2022, 52 personnes étaient en attente d'un organe dans la région de la Capitale-Nationale. La rareté des organes et les besoins grandissants chez la population font en sorte qu'un maximum de donneurs potentiels doit être identifié.

Beaucoup moins connu que le don d'organes, le don de tissus permet d'améliorer la qualité de vie d'un très grand nombre de personnes. Très peu de donneurs potentiels sont référés à Héma-Québec pour un don de tissus par le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Les besoins en tissus humains demeurent importants. Le nombre de recommandations a fortement diminué au cours des cinq dernières années pour atteindre un nouveau seuil en 2022-2023. Les besoins eux, ne diminuent pas. Un donneur de tissus peut redonner la santé à 20 personnes.

Dans ce contexte, il était incontournable pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale de développer une politique et des procédures relatives au don d'organes et de tissus humains.

La [Politique relative au don d'organes et de tissus humains \(PO-59\)](#) a ainsi été approuvée par le Conseil d'administration du CIUSSS de la Capitale-Nationale lors de la séance du 30 octobre 2023.

Cette politique à portée organisationnelle a pour objectifs notamment de consolider la culture de l'établissement en matière de don d'organes et de tissus et de positionner le référencement systématique des donneurs potentiels d'organes et de tissus comme une priorité pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Elle vise également à répondre aux normes d'Agrément Canada et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

La politique renvoie à des procédures pour encadrer les différents processus reliés au don d'organes et don de tissus :

- [Procédure relative au don d'organes \(personne en mort imminente\) \(PR-PO-59-1\)](#)
- [Procédure relative au don d'organes dans un contexte d'aide médicale à mourir \(AMM\) \(PR-PO-59-2\)](#)
- [Procédure relative au don de tissus humains chez un usager en mort récente \(PR-PO-59-3\)](#)
- Procédure relative au don de tissus humains en contexte d'AMM (à venir)

La politique et les procédures en découlant sont disponibles sur la [Zone CIUSSS](#) et sur cette [page du site Internet de l'établissement](#).

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents et à participer activement au référencement systématique des donneurs potentiels d'organes et de tissus.

Nous vous remercions pour votre collaboration.


Isabelle Samson, M.D., MM, CCMF
Directrice des services professionnels
CIUSSS de la Capitale-Nationale